



Addis Abéba, Éthiopie, B.P: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'UNION AFRICAINE SE FÉLICITE DE L'ACCEPTATION DE PRINCIPE PAR LE SOUDAN DE LA FEUILLE DE ROUTE DU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ TELLE QUE CONTENUE DANS SON COMMUNIQUÉ DU 24 AVRIL 2012

Addis Abéba, le 2 mai 2012: Le Président de la Commission de l'Union africaine (UA), Jean Ping, a reçu une lettre du Ministre des Affaires étrangères de la République du Soudan, M. Ali Ahmed Karti, dans laquelle ce dernier l'informe de l'acceptation de principe, par le Soudan, de la Feuille de route du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA, telle que contenue dans son communiqué du 24 avril 2012, ainsi que de l'entière disposition de son pays à continuer de coopérer avec l'UA, à travers le Groupe de mise en œuvre de haut niveau, en vue de trouver des solutions à toutes les questions en suspens dans les relations post-sécession entre le Soudan et le Soudan du Sud, en particulier les questions de sécurité.

Le Président de la Commission considère que cette communication constitue un pas positif dans la bonne direction, et il est encouragé par l'engagement renouvelé du Soudan à coopérer avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau, dans l'accomplissement de son mandat.

Le Président de la Commission réitère la détermination de l'UA à assurer l'application intégrale, dans tous ses aspects, de la Feuille de route, qui représente la position collective et mûrement réfléchie de l'Afrique sur les questions de l'heure. Il souligne, une fois de plus, la nécessité pour les parties de coopérer pleinement et sans réserve en vue de la mise en œuvre scrupuleuse de la Feuille de route. À cet égard, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau est en train de prendre les dispositions nécessaires en vue de la reprise urgente des négociations sur toutes les questions en suspens.

Dans l'intervalle, le Président de la Commission appelle, une fois de plus, les parties à s'abstenir de toute action contraire à l'esprit et à la lettre de la Feuille de route dans tous ses aspects. En particulier, il est crucial que les parties s'abstiennent de toute action militaire et de tout appui aux mouvements armés opérant contre l'autre État.